

Résidence d'illustration jeunesse

Appel à candidature - 2018



photo © : Ph. Létendant CD03

Objectifs

Soutenir et encourager les pratiques culturelles liées au livre pour enfant, dans le prolongement des missions du musée de l'illustration jeunesse.

Favoriser la création artistique et apporter les conditions favorables à une rencontre de proximité entre l'artiste, un lieu, et les publics locaux.

Permettre à l'artiste de mener un travail de création originale.

Inscrire une démarche artistique au sein d'un territoire déjà sensibilisé à l'illustration contemporaine (Festival des illustrateurs, Master Création éditoriale des littératures de jeunesse et générales, Fonds patrimoniaux jeunesse...).

Cadre de la résidence

Depuis son ouverture en octobre 2005, le musée de l'illustration jeunesse, patrimoine du Conseil Départemental de l'Allier, affirme clairement sa volonté d'être au plus près de celles et ceux qui font l'illustration jeunesse contemporaine.

Il met à disposition, pour ce temps de résidence, un logement au sein du musée, avec un atelier équipé. L'hébergement et les frais liés au logement sont pris en charge par le Conseil Départemental de l'Allier.

L'implication du mij, au regard des moyens financiers et humains consacrés à la réalisation et à l'accompagnement de l'action, est réelle.

Objet de la résidence

● Temps de création

Pendant la durée de la résidence, fixée à trois mois, d'octobre à décembre 2018, l'artiste accueilli mènera un travail de création original.

● Temps de partage

L'artiste participera également à des actions de médiation prévues avec le service des publics du musée de l'illustration jeunesse et la médiathèque départementale de l'Allier sous forme de rencontre, ateliers, lectures...

Pour le bon équilibre artistique du projet, le temps de création sera de 70% et le temps d'animation de 30%. Ce pourcentage pourrait toutefois être revu si la démarche de l'artiste l'induisait spécifiquement.

L'équipe de médiation du musée de l'illustration jeunesse proposera des actions pédagogiques à l'attention des publics scolaires mais aussi publics des TAPS, des centres de loisirs, publics empêchés... pour lesquels l'intervention de l'artiste sera souhaitée.

● Temps de restitution

Ce projet de recherche artistique donnera lieu à l'avancée ou la publication d'un ouvrage illustré destiné à un jeune public, ainsi qu'à un projet d'exposition, au musée de l'illustration jeunesse.

La communication sera assurée par le service du mij : site internet, réseaux sociaux, flyers, relations presse, invitation, vernissage...

L'artiste pourra proposer à la boutique du musée certaines de ses réalisations.

L'artiste s'engage à réaliser pour le mij une œuvre dont il cèdera les droits d'exploitation et de reproduction.

Conditions d'accueil en résidence

L'artiste bénéficie pour les trois mois de la résidence de la mise à disposition d'un logement de 164m² équipé, avec atelier, situé à l'avant de l'Hôtel de Mora, un hôtel particulier édifié vers 1750, à proximité des ateliers du musée, et en plein cœur du quartier historique de Moulins, préfecture de l'Allier, en région Auvergne Rhône Alpes.

Mise à disposition des ateliers avec fournitures, et dialogue avec l'équipe de médiation.

Aide des services techniques des musées si besoin (pour le logement, pour la réalisation de l'exposition...).

Accès wifi.

Prêt d'un vélo avec assistance électrique si souhaité.

La rétribution des ateliers se fera aux tarifs votés par l'Assemblée départementale, en adéquation avec ceux de la Charte des auteurs et illustrateurs.

À l'issue du séjour, le travail réalisé permet la réalisation d'une exposition.



Dates et durée de la résidence

La résidence est prévue pour une durée de trois mois, sur une période répartie, après accord, d'octobre à décembre 2018.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra obligatoirement comporter :

- Une lettre de motivation et d'intention du projet (deux pages maximum) précisant si l'artiste a déjà bénéficié d'une résidence.
- Un CV complet.
- Un dossier artistique synthétique (des visuels d'œuvres réalisées et d'éventuelles copies d'articles évoquant son travail).
- Éventuellement un ouvrage déjà publié.
- Une présentation des actions de médiation envisagées en direction des publics.
- Attestation du statut de l'artiste (affiliation à la maison des artistes, déclaration du début d'activité, numéro de SIRET, capacité à produire des factures et à certifier ses déclarations sociales et fiscales...).
- Précision concernant le permis de conduire.

Critères de sélection

L'artiste sera sélectionné sur dossier en fonction de l'originalité de son projet et de la double dimension artistique et de médiation.

Dépôt des dossiers

Les dossiers sont à envoyer à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Allier
Résidence d'illustration jeunesse
1, avenue Victor Hugo
B.P. 1669
03016 Moulins Cedex
residencemusee@allier.fr

Calendrier prévisionnel

La date limite de dépôt des candidatures au mij est fixée **au 12 juin**.

Convention

Une convention de résidence spécifiant les engagements du musée de l'illustration jeunesse, pour le Conseil Départemental de l'Allier et de l'artiste accueilli(e) sera signée avant le début du séjour.